

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
DE  
TREGUNC

L'an deux mille dix-huit, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DEROVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann – HEMON Morgane – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE

Date de convocation : 6 février 2018

Anita JOULAIN est nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT  
DE TROTTOIRS  
RUE DE CONCARNEAU  
ET DEMANDE DE  
SUBVENTIONS

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que la municipalité envisage de réaliser des travaux pour l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) de l'accotement droit de la chaussée "Rue de Concarneau" (sens Trégunc vers Concarneau).

Les travaux pourraient être réalisés au cours du 2ème semestre 2018 pour un montant d'environ 140 000 € TTC (voirie et réseaux ainsi que signalisation verticale et horizontale).

Un relevé topographique a été réalisé, le plan d'exécution est en cours de réalisation. Un projet de tracé était joint à la note de synthèse.

Une demande de subvention sera formulée auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental du Finistère et de CCA au titre des fonds de concours.

**Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 30 janvier 2018 ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- émet un avis favorable à cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Finistère et de CCA,
- à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 14 février 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC

